

naturelle, qui disons-le et répétons-le, domine la situation, humainement parlant il ne semble pas que le séjour du pape à l'étranger doive être de longue durée. Je ne parle pas seulement des conséquences financières que ce départ aurait en particulier pour la ville de Rome. Le premier moment de l'ivresse révolutionnaire passée, comme les idées creusent, il faudra se mettre à table, et les Romains s'apercevront bien vite que grâce à ce départ leur table n'est plus garnie comme auparavant. Ce sera une lutte entre le cerveau et l'estomac, et il y a gros à parier que ce dernier finira par triompher. Mais ce n'est qu'un des moindres côtés de la question.

— Supposons le pape allant dans les provinces rhénanes, à Cologne par exemple, ville profondément catholique. L'empereur Guillaume en donnant l'hospitalité au Souverain-Pontife bénéficierait de la situation morale que lui procurera cet appui. Son pouvoir à l'intérieur sera consolidé, comme aussi son influence à l'extérieur s'accroîtra énormément. Croit-on que l'Angleterre verra d'un bon œil l'Allemagne monopoliser à son profit cette force énorme qu'est la papauté ? Pour moi je ne le pense pas, et pour que le pape ne puisse pas être exploité par un état, il faut qu'il revienne à Rome, seule ville où il est à l'abri de ces compétitions et échappe à ces influences politiques. Il faudrait faire le même raisonnement si le pape allait en Angleterre. Aussi il semble que la diplomatie s'empresserait de faire jouer toutes ses batteries pour faire revenir le pape à Rome, parce que là, il est le pape de tous, et ailleurs, je ne dis pas qu'il serait, mais il paraîtrait être le pape de quelqu'un. Et si le Souverain-Pontife mourait hors de la ville de Rome ? Dans quelles conditions se tiendrait le conclave, de quelles compétitions ne serait-il pas entouré, quelles influences ne s'agitieraient-elles pas pour faire nommer un pape

qui aurait l'
comme le p

— On po
Ce que l'on
si le pape qu
seconde hypc
qui s'étayen
l'ardeur de ne
bien que l'ave
les raisonne
soient, ne val

COURTES

Question. —
non à jeun ?

Réponse. —
viatique, après
solide, dès qu'il
ait pu rester à
jeun, aussi souv
mort. Mais les
cessent d'être
rement rester à
sauf à communi
minuit, lorsque
décret du Saint-